

Bez-et-Esparon



Journal 2017

Le Mot du Maire

Voilà une Année qui se termine, vive la Nouvelle Année 2018.

Après une année d'Élections Présidentielles et Législatives, 2018 verra apparaître de nouveaux modes de fonctionnement. Nous attendons de voir quel impact aura la suppression de la taxe d'habitation sur notre commune. Depuis plusieurs années déjà, nous gérons les finances de la commune sans augmenter les impôts locaux et de manière à ne pas recourir à l'emprunt, c'est pourquoi nous nous contentons d'entretenir, dans la mesure du possible, notre patrimoine existant.

En effet, en 2017, nous avons terminé la dernière tranche des travaux de réfection de chaussée par la route de la Grave haute. Nous avons fait l'acquisition de la maison de l'entrée du village qui risquait de s'effondrer afin d'en faire un parking. Les travaux du jardin d'enfants ont également débuté.



Nous avons mis en place la télésurveillance des bassins d'eau potable, ce qui nous permet de suivre au jour le jour la consommation d'eau, le remplissage des bassins. Nous pouvons ainsi anticiper une éventuelle pénurie d'eau due à la sécheresse ou à des fuites ; le changement des vannes du village nous a permis d'économiser 40m³ d'eau par jour.

Les chantiers prévus en 2018 seront tout d'abord de finir ceux qui ont été commencés, parking et jardin d'enfants. Nous terminerons également la mise aux normes du paratonnerre/parafoudre de l'Eglise du village. Nous continuerons à entretenir les voies communales et le réseau d'eau potable. En ce qui concerne la route de Lasalle, nous avons eu la subvention de l'Etat (D.E.T.R.) mais qui ne représente que 12% des travaux ; au Printemps nous aurons la réponse du département. Nous pourrions à ce moment-là lancer un appel d'offre.

Je vous souhaite à toutes et tous une Bonne Année.

Stationnement

Extrait du compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 22 décembre 2017 :

Le Conseil Municipal, vu le nombre croissant de véhicules en stationnement non autorisé, considérant les difficultés de circulation et pour des raisons de sécurité, décide à l'unanimité des membres présents, et dans l'intérêt général, de prendre un arrêté d'interdiction de stationner sur la Route départementale 790A (Route d'Esparon) de la RD 999 jusqu'à la limite du village.

Des panneaux de signalisations seront installés.

De plus, le Conseil Municipal souhaite que soit matérialisée une place réservée aux handicapés sur la place de l'Eglise. Après discussion, cette place sera marquée devant l'église.

Le Conseil Municipal tient à rappeler :

- Qu'il y a un parking inutilisé rue du Merlanson.
- Que le stationnement des véhicules sur la même place de parking est limité à 7 jours.
- Que l'arrêt minute sur la RD 999 n'est fait que pour **une** voiture et qu'il est dangereux compte tenu de la vitesse limitée à 30km/h qui n'est pas respectée.
- Qu'il est interdit de se garer dans la rue du fond de Bez.

Démarches en ligne

De plus en plus de démarches administratives se font par internet. Afin d'en faciliter l'accès et de vous aider dans vos démarches, la municipalité a mis en place un point d'accès multimédia à l'Agence Postale. Ainsi, toutes les personnes qui rencontrent des difficultés ont la possibilité d'utiliser gratuitement l'ordinateur mis à disposition, afin de remplir des formulaires, scanner ou imprimer des documents. Si besoin, Mesdames Covre et Martin pourront vous aider.

Les cartes grises et permis de conduire se font uniquement en ligne : il faut d'abord créer son « espace » sur le site : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire> puis suivre les indications.

Pour avoir des informations sur la vie communale :

<http://bez-et-esparon.fr/>

Emploi du Feu

Article 84 du règlement sanitaire départemental :
Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritrus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits. (...)

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit. (...)

Des dérogations peuvent être accordées que dans le cas où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen autorisé pour éliminer les déchets. Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage.



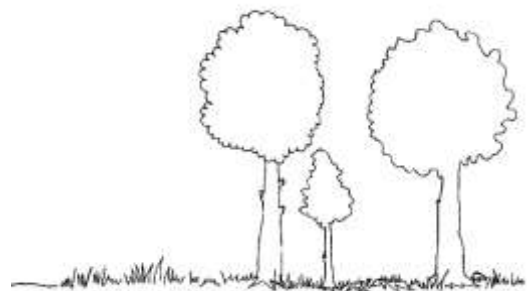
Obligation débroussaillage

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires dans les cas suivants :

Vous devez débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour des constructions et installations de toute nature ainsi que des voies privées y donnant accès, sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.



Avant débroussaillage



Après

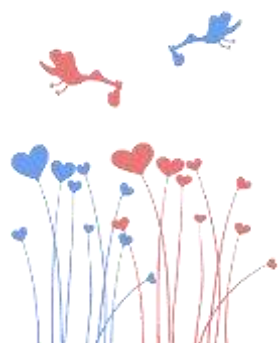
Pacs

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la commune où les partenaires fixent leur résidence.

Contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, le Pacs organise la vie commune des partenaires en établissant entre eux des droits et des devoirs en termes de soutien matériel, de droits sociaux, de logement, de patrimoine et d'impôts.

Pour conclure un Pacs, les conjoints doivent effectuer une déclaration auprès de l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle ils fixent leur résidence commune. Les futurs partenaires de Pacs doivent constituer un dossier comprenant actes de naissance, pièces d'identité, attestation de non-lien de parenté ou d'alliance, attestation de résidence commune, ainsi qu'une convention de Pacs (téléchargeable sur le site internet service-public.fr). Les conjoints doivent ensuite se rendre à la mairie sur rendez-vous. La procédure du Pacs est entièrement gratuite.

Etat-Civil 2017



Naissances :

Noémie CAUVAS POSTIGO
Emma GRIMARD
Mathis PASCAL

Baptême civil :

Emma GRIMARD



Mariage :

Manon GAWRA & Pierre SOULAT



Décès :

Louise MOURIÉ
Édith SEILER
André CAVALIER
Gilbert HÉRISSON
Roger GUY
Juan CÉBRIAN
Pierre BOULET
Denise DUCROS
Hélène FERRARI
Agnès MOURIÉ



Écoles

La rentrée scolaire 2017/2018 a été marquée par le retour de la semaine de quatre jours. Suite au changement de gouvernement, un nouveau décret ministériel a offert la possibilité de demander un changement des rythmes scolaires. Après concertation entre parents d'élèves, maires et enseignantes, la décision d'organiser la semaine scolaire sur huit demi-journées de quatre jours a été votée à l'unanimité. Cette décision résulte d'un bilan plus que mitigé sur les réels bénéfices pour les enfants de l'application de la réforme portée par M. Vincent Peillon.

L'équipe enseignante a constaté chez les plus jeunes une plus grosse fatigue, un temps de classe l'après-midi trop réduit pour l'organisation de certains apprentissages.

Les parents d'élèves font part également d'une fatigue plus importante des enfants dès le jeudi ; d'une difficulté à concilier rythme scolaire avec les activités culturelles et sportives sans engendrer une surcharge de l'emploi du temps avec des journées trop longues.

Le SIVU, n'ayant pas la compétence pour juger du bien-fondé de la réforme portée par Vincent Peillon, rend compte néanmoins des difficultés rencontrées pour organiser des activités périscolaires répondant aux attentes de la réforme tout en ne portant pas atteinte au budget alloué aux classes pour leur fonctionnement pédagogique.

Depuis Septembre, les écoles avec l'association des parents d'élèves ont pris part aux diverses manifestations (arts et métiers à Aumessas, marchés de Noël). Une très sympathique fêtes de Noël s'est déroulée à la salle des fêtes de Bez. Les enfants de Bez et d'Arre ont mis en scène respectivement l'histoire de Cendrillon et des Alphas, les petits de maternelle ont dansé et chanté sous les regards ravis des parents et amis. Un délicieux repas, préparé par l'association des parents d'élèves, a terminé cette chaleureuse soirée. Le 10 Février, venez tous les rejoindre pour fêter Carnaval à Arre !

La participation de chacun de nous à la vie de nos écoles est essentielle pour garantir un devenir dans nos petits villages.

Parole aux habitants

Bez est un joli village dans lequel on prend plaisir à déambuler dans les rues.

Mais voilà, celles-ci sont jonchées de déjections de toutes sortes, surtout de chiens, mais aussi de chevaux et de chats.

Si les propriétaires de chiens et de chevaux voulaient bien avoir plus de civilité (ce qui n'est absolument pas le cas actuellement), c'est-à-dire ramasser ce que leur cher animal a posé sur la voie publique, plutôt que de laisser le soin aux personnes (dont le devant de porte a été souillé) de le faire elles-mêmes si elles ne veulent pas en mettre partout.

Autre incivilité : le stationnement des véhicules. Chacun fait ce qu'il veut, mais certains ne se rendent même pas compte qu'ils rendent la circulation dangereuse pour autrui. Que chacun prenne conscience de la réalité des choses. Ce n'est pas parce que nous habitons dans un village que nous devons faire n'importe quoi ! En ville, il y a des amendes pour ce genre de comportement, dans les villages ça peut se faire aussi....

ACTIVITES DE L'AEP: UNE ANNEE BIEN REMPLIE

En 2017, l'AEP a renoué avec les fêtes traditionnelles: omelette de Pâques à Esparon, Fête de l'été sur la place de Bez, Brasucade, marché de Noël. Ces temps de convivialité indispensables à la vie d'un village ont connu un grand succès. Chaque fois les bessains ont répondu présents.



Une fête de l'été particulièrement réussie les 29 et 30 juillet. Le repas du samedi soir a fait le plein: plus de 220 repas servis sur la place du village. Comme à l'habitude chaque famille a rivalisé de talent afin de confectionner de nombreux hors d'œuvres et desserts tous plus succulents les uns que les autres.

Après ce repas gargantuesque place est faite à la musique et aux danseurs, grâce au très bon DJ Marco.

Le lendemain le village s'est égaillé, à peine remis de la soirée, les bessains sortaient sur le pas de porte: vaisselles, tissus, bibelots, tableau... Sur la place du village le chanteur Aurélien BRUNEL donnait un concert en ce bel après-midi estival.

Ce vide-maison a été une vraie réussite, les chalands fort nombreux en ce dimanche ont réalisé de bonnes affaires, tout en découvrant les attraits du village de Bez.

Le lundi de Pâques, sous un soleil magnifique s'est déroulée la chasse aux œufs en chocolat, faisant le bonheur des petits grâce au concours de l'Association des Parents d'Elèves. Puis vint le moment attendu du repas champêtre avec les traditionnelles omelettes de Pâques, plus de 300 œufs ont été nécessaires.

Le talent du chanteur Jean-Jacques BOUTHIER et son fils ont comblé les convives alternant chansons et solos instrumentaux.

Soupe de potiron, châtaignes grillées, crêpes tel était le menu de cette soirée brasucade animée par les excellents frères VACQUIER dont le répertoire de chansons françaises a enchanté le public encore fort nombreux en ce bel automne.



Programme saison 2018

Omelette de pâques le 2 avril

Fête de l'été le 28 juillet

Vide-maison le 29 juillet

Brasucade le 3 novembre

Marché Noël le 9 décembre

Outre ces temps festifs seront organisées plusieurs manifestations autour de la mémoire du village. Dès février l'AEP lancera une collecte de photos, de cartes postales, de films et livres retraçant l'histoire de la commune et de ses habitants. Contacts:

Pascal POISSON au 06 75 68 17 64

Jean-Luc SEILER au 06 20 87 47 90

L'AEP c'est aussi l'atelier de peinture sur soie. Contact:

Huguette CHIARELLI 06 87 43 10 40

et les cours de gymnastique les mercredis de 18h30 à 20 h.

Myriam CAVALIER 04 67 82 03 02

Le 10 décembre accueil avec café et viennoiserie des exposants du marché de Noël Bijoux, foulards de soie, pochettes, aquarelles, paniers gamis, produits du terroir... chacun pouvait y trouver le cadeau de son choix. Le clown MICHOU MIDOU assurait le spectacle et ravissait les enfants qui n'étaient pas au bout de leurs surprises car le Père Noël fut aussi au rendez-vous sous une pluie de neige.



Un grand merci à Jean-Luc, Philippe, Stéphane, Cathy, Gene, Anne-Marie, Huguette, Daniel...pour le temps consacré à l'organisation de tous ces événements.

Nos Meilleurs Vœux.

A.E.P. Gym

Laurent Choquet, animateur diplômé, renouvelle et adapte ses cours, il prodigue individuellement de précieux conseils sans aucun jugement.

A.E.P. Peinture

L'atelier la Peinture sur soie a déménagé. En effet, tous les jeudis et vendredis de 14h à 16h, dix passionnées se retrouvent pour peindre sur de la soie. Afin de gagner de la place, la municipalité les a

Association diocésaine de Bez

--- **LUNDI DE PÂQUES** : Comme chaque année la messe est célébrée dans la petite chapelle d'Esparon. C'est l'occasion de retrouver ce lieu, riche de ses vitraux et particulièrement fleuri où les fidèles viennent fêter la croix, érigée en 1950, symbole de Paix pour la région.



----**AOÛT** : **KERMESSE** : Cette fête paroissiale, le deuxième dimanche de ce mois connaît toujours autant de succès grâce au dévouement des organisateurs. C'est une journée d'amitié, de rencontres où le repas partagé réjouit les amateurs de paëlla.

C'est dans un esprit convivial que plus de 20 personnes du Pays viganais pratiquent une activité sportive tous les mercredis de 18h30 à 20h.



transférées dans l'ancienne salle de la bibliothèque. Elles peuvent ainsi déambuler entre les tables sans craindre de renverser un pot de peinture qui gâcherait tout leur minutieux travail.



Le loto traditionnel clôture cette fête dans la joie et la bonne humeur. Merci à chacun pour sa participation, aide indispensable pour assumer les charges financières de la Paroisse.

----**14 SEPTEMBRE** : LA CROIX GLORIEUSE ; nouvelle occasion d'ouvrir la chapelle pour fêter la croix dressée sur le rocher. Cette année c'est le P. Christian Salendres qui a célébré la messe, qu'il en soit remercié.

----**NOËL** : La veillée a rassemblé de nombreux



fidèles, venus aussi des environs assister à la messe de la Nativité autour du P. Gabriel Coulet que nous remercions chaleureusement pour son courage tout au long de l'année. Merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette cérémonie.

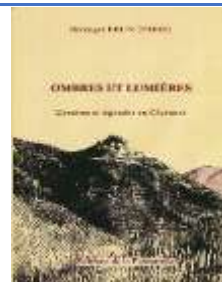
Aujourd'hui, alors que de nombreux édifices religieux sont fermés, par mesure de sécurité, notre Eglise reste ouverte : « LIEU D'ACCUEIL POUR TOUS »

----Une autre année se profile qu'elle apporte à toutes et tous ; « Joie et sérénité »



Présentation du livre de Mr Brun d'Arre Bérenger

Le samedi 21 Octobre, Bérenger Brun d'Arre présentait son dernier livre « Ombres et Lumières, mystères et légendes en Cévennes » à la salle des fêtes. Son fils, Antoine, a fait la présentation de ce livre, puis Serge Valentin a conté l'histoire du « menuisier qui voulait voler », ensuite l'écrivain a dédicacé ses livres aux personnes présentes. Un apéritif dinatoire a clôturé cette soirée.



Soirée cinéma à Esparon

Le Jeudi 3 août, l'Office de tourisme des Cévennes Méridionales avec la Mairie de Bez-et-Esparon, a organisé une soirée à Esparon : Restauration assurée par Carawine, puis Cinéma en Plein Air avec une projection du film du réalisateur Marcel Bluwal « La Cévenne ».

Après une présentation de Mr Bluwal, c'est avec émotion que nous avons pu revoir ce film dans lequel participaient des personnalités de Bez, qui hélas, sont parties trop tôt.



Agence Postale Communale



A tous les habitants de Bez-et-Esparon, clients de l'Agence Postale Communale ou lecteurs de la bibliothèque, je vous souhaite une belle et heureuse année 2018, et à cette occasion vous remercie pour votre confiance. Les prêts de livres sont gratuits et ouverts à tous. Sont également à votre disposition un espace numérique pour vos démarches administratives avec accès à internet ainsi qu'un point d'informations touristiques. Continuez à venir nombreux. Bonne année à toutes et tous.
Marie-France COVRE.

Prix du timbre en 2018 :

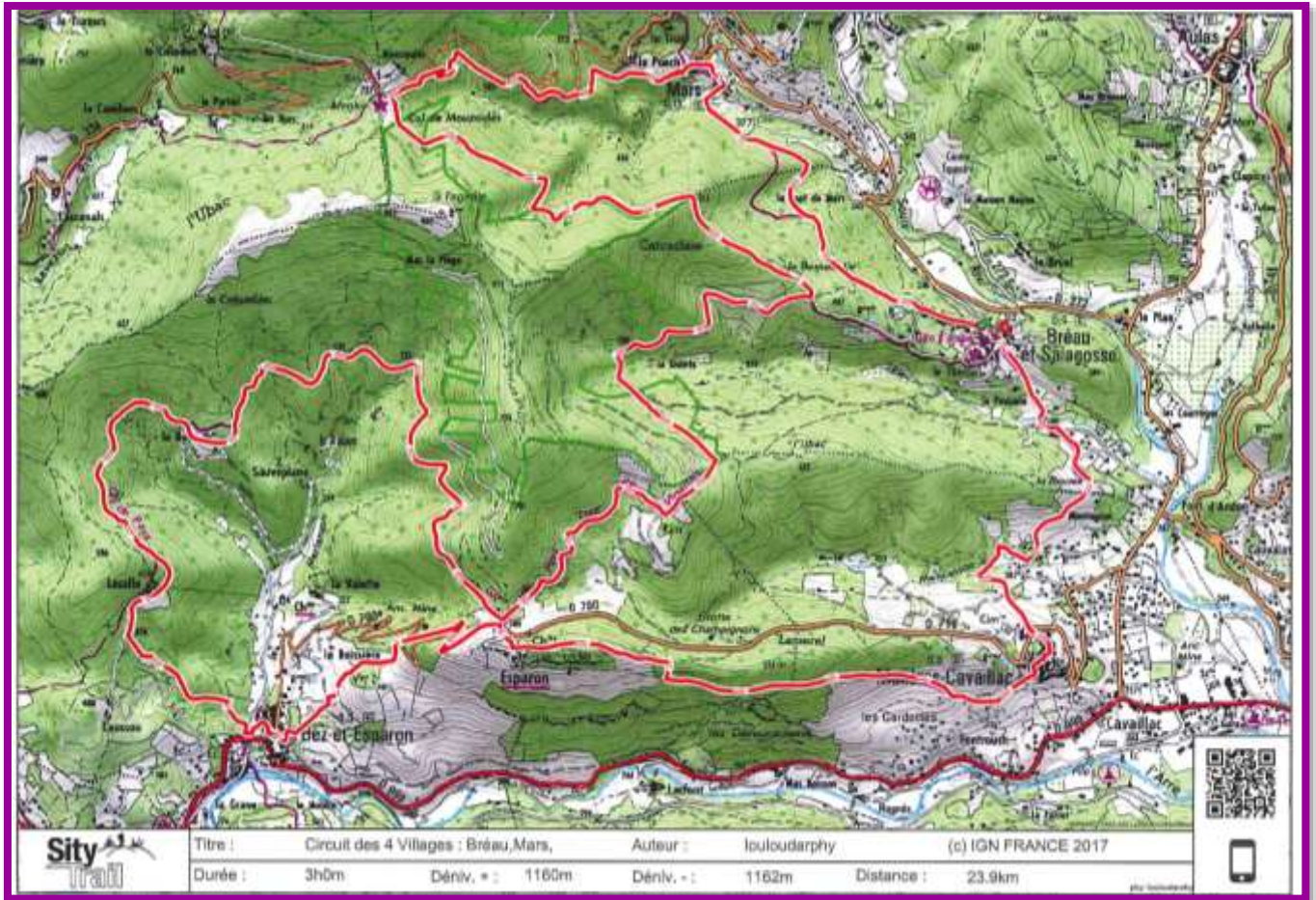
Lettre verte 20g : 0.80€ / 100g : 1.60€ / 250g : 3.20€ / 500g : 4.80€

Lettre prioritaire 20g : 0.95€ / 100g : 1.90€ / 250g : 3.80€ / 500g : 5.70€

Lettre écopli 20g : 0.78€ / 100g : 1.56€ / 250g : 3.12€

Sports

Trail : Le Céven'trail aura lieu le 3 Mars 2018. Les chemins empruntés ont été balisés par l'association.



VTT : La Communauté des Communes du Pays Viganais avec la collaboration du vélo club Aigoual Pays Viganais et Cigale Aventure ont balisé des pistes de VTT verte, bleue et rouge.



Moto : Le Arre Trial Classic se déroulera le 10 Mars 2018 et empruntera les chemins communaux débroussaillés par leurs soins.



Propriétaires occupants, faites des économies d'énergie !

Propriétaires bailleurs, rénovez en améliorant la performance énergétique de votre bien !

Factures d'énergie importantes, isolation défailante, système de chauffage non performant, logement vieillissant...Le Conseil Départemental et l'ANAH financent sur le territoire hors agglomérations du département le programme **Habiter Mieux**. Il s'agit d'un dispositif d'aide aux travaux d'amélioration thermique des logements.

Ce programme peut vous concerner :

- ✓ Si vous êtes propriétaire occupant relevant des revenus plafonds tels que définis par l'ANAH (cf. site : renovation-info-service.gouv.fr ou du site du Conseil départemental www.gard.fr) et que votre logement, mal isolé ou mal chauffé, vous coute trop cher en énergie ;
- ✓ Si vous êtes propriétaire bailleur d'un logement loué sous conditions de loyers et de revenus des locataires et que vous souhaitez améliorer la performance énergétique de votre bien.

Les différents partenaires de l'opération offrent aux propriétaires concernés des financements, dès lors que les travaux sont éligibles, mais surtout la possibilité d'être accompagnés dans une démarche de réhabilitation de leur patrimoine.

Soliha Méditerranée est ainsi chargé par le Conseil Départemental d'animer ce dispositif et d'aider les propriétaires dans leurs démarches.

Pour les propriétaires occupants, les aides peuvent être de 35 à 50 % du montant des travaux, plus une prime de 2 500€ maximum.

Pour les propriétaires Bailleurs, les aides peuvent être de 25% du montant des travaux, plus une prime de 2 000€ avec un conventionnement de loyer.

Si vous désirez savoir si vous pouvez être bénéficiaires (il existe des conditions à respecter : plafond de ressources des propriétaires occupants et travaux permettant un gain de performance énergétique du logement d'au moins 25% ou 35%), prenez contact avec SOLIHA Méditerranée au 04 66 21 92 70 (le mardi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h) ou par courriel : habitermieux@solihamediterranee.fr



Jeu du tri

Reportez la 1^{er} lettre de chaque mot pour découvrir la phrase ci-dessous.

1 2 3 4 5 6

7 8 9 10 11

1. Objet non recyclable servant à se laver les dents.
2. Déchet que l'on peut donner au chien mais pas au compost.
3. Ils entrent dans la même famille que les ampoules.
4. La préserver, c'est bien trier ses déchets.
5. Mode de traitement pour les déchets non recyclables, autre que l'incinération.

6. Nom de l'organisme chargé du traitement des déchets pour ma Communauté de Communes.
7. On me dépose dans la benne « Mobilier » lorsque je ne suis plus confortable pour s'asseoir.
8. On le dit d'un déchet fonctionnant sur pile, batterie ou secteur.

9. Fait de séparer les déchets dans différentes poubelles.
10. Ces produits doivent être déposés dans la poubelle jaune, avec le papier.
11. Dans la colonne à textiles, nous pouvons déposer ce produit avec le linge de maison, les chaussures et les vêtements.



1. Brosse à dents ; 2. Os ; 3. Néons ; 4. Nature ; 5. Enfouissement ; 6. SYMTOMA ; 7. Fauteuil ; 8. Électrique ou Électronique ; 9. Tri ; 10. Emballages ; 11. Sacs
Phrase à trouver : Bonnes fêtes

Réponses jeu du tri :

Bez-et-Esparon Containers Jaunes



JANVIER 2018

lun.	mar	mer	jeu.	ven.	sam	dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	☉	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	☉	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER 2018

lun.	ma	me	jeu.	ven	sa	dim
			1	2	3	4
5	6	☉	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	☉	22	23	24	25
26	27	28				

MARS 2018

lun.	ma	me	jeu.	ven	sa	di
			1	2	3	4
5	6	☉	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	☉	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL 2018

lun.	mar	mer	jeu.	ven.	sam	dim
						1
2	3	☉	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	☉	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI 2018

lun.	ma	me	jeu.	ven	sa	dim
	1	☉	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	☉	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	☉	31			

JUIN 2018

lun.	ma	me	jeu.	ven	sa	di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	☉	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	☉	28	29	30	

JUILLET 2018

lun.	mar	mer	jeu.	ven.	sam	dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	☉	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	☉	26	27	28	29
30	31					

AOÛT 2018

lun.	mar	me	jeu.	ven.	sam	dim
		1	2	3	4	5
6	7	☉	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	☉	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE 2018

lun.	ma	me	jeu.	ven	sa	di
					1	2
3	4	☉	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	☉	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE 2018

lun.	mar	me	jeu.	ven.	sam	dim
1	2	☉	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	☉	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	☉				

NOVEMBRE 2018

lun.	mar	me	jeu.	ven.	sam	dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	☉	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	☉	29	30		

DÉCEMBRE 2018

lun.	ma	me	jeu.	ven	sa	dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	☉	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	☉	27	28	29	30
31						